MON

Un
m'inf
jubilé
tous l

Sur
Québe
1879,
être d'
sont d
dans l

(No. 86.)

Circulaire au clergé.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
16 avril 1879.

I. Jubilé prolongé jusqu'à la fin d'août.
II. Offices nouveaux accordés à la Province.
III. Retraites.
IV. Divers avis déjà donnés dans la circulaire No. 76.
V. Formule de consécration au Sacré-Cœur.

MONSIEUR,

I.

Une lettre du Cardinal Siméoni, en date du 6 mars, m'informe que le temps pour gagner l'indulgence du jubilé est prolongé jusqu'à la fin du mois d'août, pour tous les fidèles qui demeurent en dehors de l'Europe.

II.

Sur la demande des Pères du sixième concile de Québec, le Saint Père nous a accordé, le 30 janvier 1879, plusieurs nouveaux offices qui commenceront à être d'obligation dans l'*Ordo* de 1880. Tous ces offices sont doubles, excepté ceux qui sont marqués autrement dans la liste qui suit.

5 février, les SS. Martyrs du Japon ; 11 février, Ste. Geneviève, vierge ; 12 février, S. Ildefonse, confesseur-Pontife ; 26 février, Ste. Marguerite de Cortone, non-vierge, semi-double ; 23 mars, S. Turibe, confesseur-Pontife ; 11 mai, S. François de Hieronymo, confesseur non Pontife ; 15 mai, S. Isidore, laboureur, confesseur non Pontife ; 5 juillet, S. Michel des Saints, confesseur non Pontife ; 9 juillet, SS. Zénon et compagnons, Martyrs ; 11 août, Ste. Philomène, vierge et Martyre ; 9 septembre, le Bienheureux Pierre Claver, confesseur non Pontife ; 23 octobre, le Très-Saint Rédempteur, double-majeur ; 27 novembre, S. Léonard de Port Maurice, confesseur non Pontife ; 10 décembre, la Translation de la Ste. Maison de Lorette, double-majeur.

Par un indult de même date, 1° ont été élevés au rite double les offices suivants : 18 février, S. Siméon, Evêque et Martyr ; 1 octobre, S. Rémi, confesseur-Pontife ; 21 octobre, Stes Ursule et ses compagnes, Vierges-Martyres, avec office propre : 2° permission a été donnée de transférer au premier jour libre, en cas d'empêchement, les sept offices de la Passion qui se récitent entre la septuagésime et Pâques, pourvu que le renvoi n'ait pas lieu après le carême, et l'office de la Sainte-Famille, quand il ne peut se célébrer le second dimanche après Pâques.

III.

La retraite de MM. les Curés s'ouvrira au Séminaire, mardi le 26 août prochain au soir, pour se terminer mardi le 2 septembre au matin. Celle de MM. les Vicaires et autres prêtres obligés à l'examen annuel s'ouvrira à l'Archevêché, mardi le 9 septembre au soir, pour se terminer mardi le 16 septembre au soir. Les permissions et recommandations données l'année dernière, dans la circulaire No. 76, sont encore en vigueur. Le

tableau des paroisses qui s'y trouve vaut aussi pour cette année, excepté 1° pour les paroisses du diocèse de Chicoutimi ; 2° pour S. Léon de Standon qui est adjoint avec S. Edouard et S. Malachie.

IV.

La même circulaire No. 76 renferme divers avis que vous êtes prié de relire attentivement et de mettre en pratique, concernant 1° la Propagation de la foi ; 2° le rapport annuel sur les paroisses ; 3° la confession des enfants ; 4° les avis à donner concernant les insectes qui dévorent les patates.

V.

Dans la circulaire No. 83 je vous ai fait connaître les indulgences attachées à la formule corrigée de consécration au Sacré-Cœur, qui se lit au prône le dimanche après l'octave de la Fête-Dieu. J'en ai fait imprimer des copies sur une petite feuille, qui se vend $1 le mille, chez P.-G. Delisle, imprimeur, ou au secrétariat. Ce serait une excellente chose que de la répandre dans les familles par le moyen des enfants des écoles et du catéchisme.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.